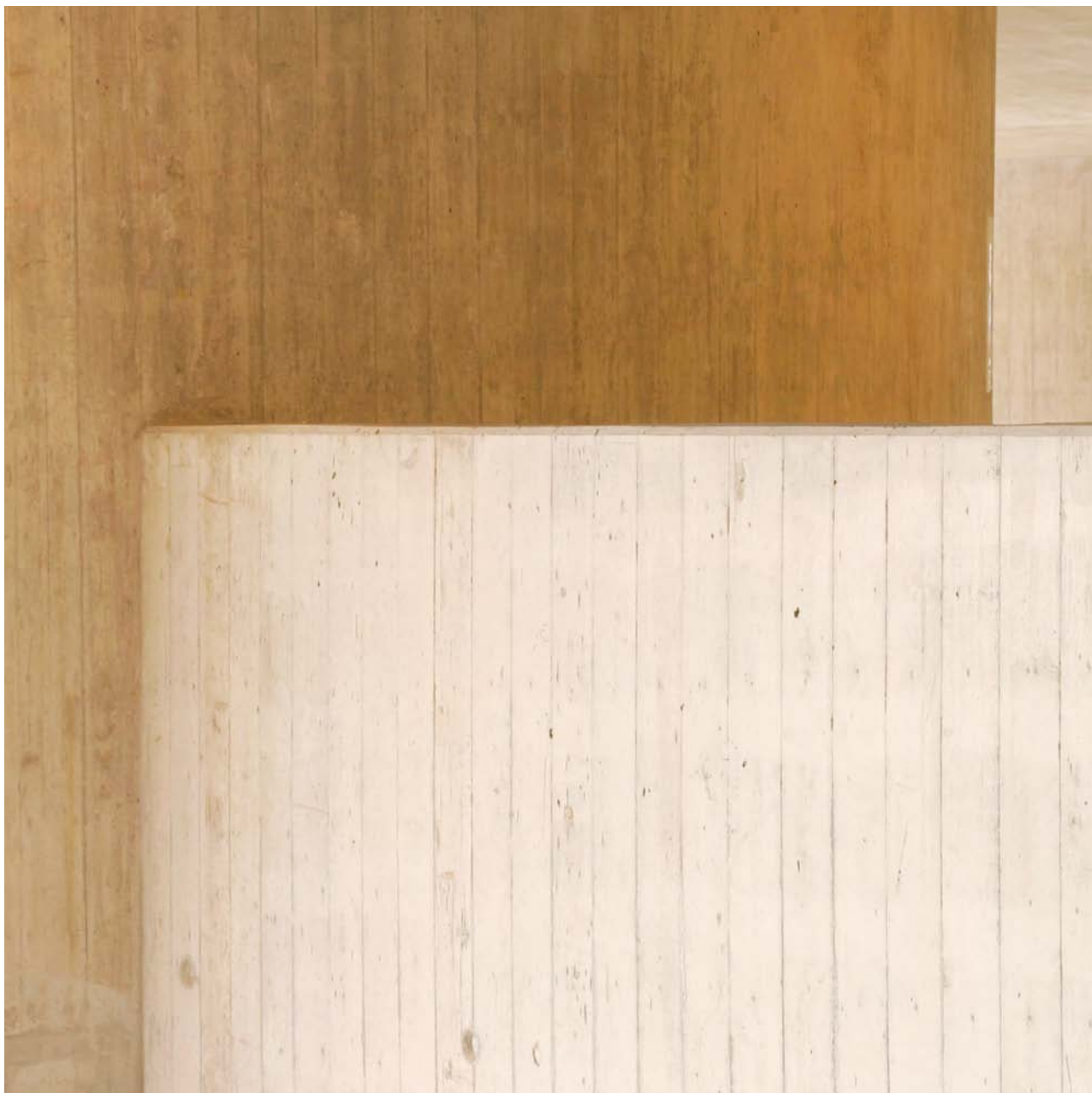


Swiss Issues Régions

Le revenu disponible en Suisse: Où la vie est-elle la moins chère?

Novembre 2008



Impressum

Editeur

Credit Suisse Economic Research
Uetlibergstrasse 231, CH-8070 Zurich

Contacts

regionen.economicresearch@credit-suisse.com
Téléphone +41 (0)44 334 74 19

Auteurs

Thomas Rühl, tél. +41 44 333 72 65
thomas.ruehl@credit-suisse.com

Dr. Sara Camazzi Weber (Regional Analysis)
Raphael Schönbächler (Regional Analysis)

Page de couverture

Sihlcity Zurich, parking.
Kurt Salzmann, Embrach

Clôture de rédaction

30 octobre 2008

Commandes

Directement auprès de votre conseiller ou dans les succursales du Credit Suisse.
Commandes internes via Netshop sous n° Mat 2501252. Exemplaires à l'unité
auprès de EBIC, fax +41 (0)44 333 37 44, ou par courriel:
daniel.challandes@credit-suisse.com

Evaluations pour les communes suisses

Sur demande, des Factsheets sont disponible pour un choix de communes. Elles
représentent des évaluations détaillées du revenu disponible au niveau régional le
plus bas possible. Adressez-vous à cet égard à votre conseiller du Credit Suisse.

Visitez notre site Internet

www.credit-suisse.com/research

Clause de non-responsabilité

Ce document a été élaboré par le service Economic Research du Credit Suisse et
n'est pas le résultat d'une étude financière propre. Il n'est donc pas soumis aux
«Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière» de l'Association
suisse des banquiers.

La présente publication a un but purement informatif. Les opinions qu'elle contient
sont celles du service Economic Research du Credit Suisse au moment de la mise
sous presse (sous réserve de modifications).

Ce document peut être cité avec mention de la source.
Copyright 2008, Credit Suisse.

Sommaire

Résumé 4

1 Introduction 5

2 Concept et méthodologie 5

2.1 Facteurs de revenu et de dépenses 6

2.2 Cas de figure, niveaux de réglementation et structures régionales du marché 7

2.3 Calcul du revenu librement disponible 8

2.4 Indicateurs du revenu disponible 10

3 Résultats 11

3.1 Le revenu disponible dans les cantons suisses 11

3.2 Le revenu disponible dans les communes suisses 16

Annexe 20

Résumé

L'attrait financier d'un lieu de résidence s'exprime par le revenu librement disponible. Celui-ci est représenté par le montant qui reste à la disposition d'un ménage, après déduction de la totalité des prélèvements obligatoires et des frais fixes. En raison d'un fédéralisme financier marqué et de structures de marché différentes, les ménages sont confrontés à des revenus de transfert, à des prélèvements obligatoires, à des frais de logement et à des frais accessoires variant selon la commune de domicile, d'où une vive concurrence entre collectivités territoriales.

Les disparités régionales dans la fiscalité sont désormais bien connues. La présente étude, réalisée pour la première fois en 2006, permet de porter un jugement global sur l'attrait financier des différentes régions de résidence en considérant, pour une grande variété de ménages, tous les composants de revenu et de dépenses liés à une localisation. Le revenu librement disponible est le principal critère d'optimisation financière entrant dans le choix d'un lieu de résidence. L'indicateur RDI (Regional Disposable Income) intègre les valeurs pertinentes pour un large éventail de ménages.

Grâce à une fiscalité douce, au bas niveau des prix de l'immobilier, à des coûts de la santé modérés et à des tarifs d'électricité avantageux, le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures conserve la première place qu'il occupait déjà en 2006 s'agissant de l'attrait financier des cantons de résidence. Il est suivi des cantons d'Obwald, à la fiscalité avantageuse, et de Glaris, où les coûts du logement sont au deuxième rang des plus bas de Suisse. En raison de nombreux allègements fiscaux, toute une série de cantons ruraux et de montagne ont pu s'améliorer par rapport à la moyenne helvétique. Par contre, dans les cantons de Zoug, Nidwald et Schwyz, qui sont les plus attractifs du point de vue des impôts, les hausses des loyers et des prix de l'immobilier ont effacé une partie de l'avance qu'ils avaient à l'époque en termes d'attrait. Malgré des revenus de transfert généreux, le canton de Genève affiche toujours le revenu librement disponible par ménage le plus bas de Suisse en raison d'une charge fiscale supérieure à la moyenne, du coût élevé du logement et des primes d'assurance-maladie les plus chères du pays.

S'agissant du revenu disponible, l'analyse des communes suisses donne des valeurs nettement inférieures à la moyenne dans les grands centres urbains de Zurich, Berne, Bâle, et Lausanne également, non seulement parce que les prix de l'immobilier y sont généralement élevés, mais aussi parce que d'autres frais le sont également, notamment les primes d'assurance-maladie et les impôts. Winterthur, sixième ville de Suisse, fait exception puisqu'elle atteint des valeurs RDI supérieures à la moyenne et se révèle ainsi être un centre extrêmement attractif.

Outre le revenu disponible, nous avons aussi calculé le revenu dit marginal pour les différentes collectivités territoriales. Ce ratio représente la part d'un franc de revenu supplémentaire que les ménages peuvent affecter à leur consommation. Alors que les ménages zougais disposent en moyenne de 73 centimes sur chaque franc supplémentaire, les Neuchâtelois doivent se contenter de 57 centimes. Le canton de Neuchâtel demeure donc nettement en dessous de la moyenne nationale de 65 centimes.

1 Introduction

Les communes fiscalement avantageuses sont sur toutes les lèvres. L'idée de pouvoir abaisser ses impôts en déménageant est séduisante. Mais à la suite de la vive concurrence fiscale à laquelle les cantons suisses se livrent, de nouvelles régions ont rejoint leurs rangs ces dernières années. Mais ce serait une erreur que de limiter la comparaison à la seule charge fiscale. En effet, outre les différents taux d'imposition, il existe de nombreux prélèvements obligatoires et frais fixes qui peuvent avoir une influence sur les conséquences financières d'un changement de lieu de résidence. L'optimisation fiscale doit tendre vers le revenu librement disponible, après que l'ensemble des frais liés à un domicile ont été pris en compte.

La concurrence fiscale s'intensifie

La concurrence économique entre les différentes régions de Suisse s'est intensifiée ces dernières années. La haute conjoncture et les ventes d'or de la Banque nationale suisse (BNS) ont gonflé le trésor de guerre des cantons. En même temps, la réforme de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons a mis fin aux incitations fiscales inopportunes. Cantons et communes ont tiré pleinement parti de la liberté dont ils disposent pour aménager leurs systèmes de redistribution et de prélèvements fiscaux. Certains cantons ont même pris des mesures pour accroître leur attractivité, qui se sont avérées par la suite contraires au droit. Les exemples les plus frappants sont le modèle d'impôts dégressifs d'Obwald et la forte réduction de la valeur locative imposable dans le canton de Bâle-Campagne. Ces deux dispositions ont certes été invalidées par le Tribunal fédéral, mais elles montrent indubitablement que la concurrence fiscale a pris un tour intense.

Choix du lieu de résidence: l'optique financière des ménages

Pour choisir leur lieu de résidence, les ménages prennent en compte de nombreux facteurs. Outre leurs préférences en termes de situation et d'infrastructures disponibles, d'une offre de logements appropriée, de critères émotionnels et du tissu de relations personnelles, les critères financiers jouent aussi un rôle important. Une étude fouillée des mouvements migratoires à l'intérieur de la Suisse, basée sur le recensement de la population de l'année 2000, montre que l'attrait fiscal des lieux de résidence exerce une influence importante sur le comportement des ménages suisses en matière de déménagements.¹

Les frais fixes jouent un rôle dans la prise de décision

Si les différences d'imposition sont désormais bien connues comme critère de choix du domicile, l'analyse globale des facteurs de revenu et de dépenses indique que la seule comparaison fiscale ne suffit pas pour juger de l'attrait financier d'une commune de résidence. Les différences de prix de l'immobilier, de l'assurance-maladie ou de l'électricité à l'échelon régional font qu'un ménage est confronté à des frais différents, en fonction de son lieu de résidence.

Une analyse approfondie de l'attrait financier des lieux de résidence

L'attrait financier d'un lieu de résidence repose sur un grand nombre de paramètres. Le critère décisif est le montant dont les ménages peuvent disposer librement pour consommer après déduction de tous les prélèvements obligatoires et des frais fixes permanents, autrement dit, le revenu librement disponible. La présente étude aborde la question de l'attrait résidentiel des cantons et des communes de Suisse sous cet angle, c'est-à-dire en intégrant tous les paramètres liés au revenu, aux dépenses et à la localisation. Pour tenir compte de la diversité des ménages, le revenu librement disponible a été calculé pour un grand nombre de cas de figure. Pour comparer les lieux de résidence, nous nous sommes donc mis à la place d'un ménage qui, faisant abstraction d'autres critères, recherche la commune dans laquelle il lui restera le plus d'argent pour consommer, compte tenu de ses caractéristiques propres et de son type de logement préféré.

Depuis 2006, nous analysons l'attrait financier, du point de vue de la résidence, des cantons et communes de Suisse sous l'angle du revenu librement disponible². Notre but est de créer la transparence la plus grande possible et de dissiper les illusions, largement répandues, au sujet de l'optimisation du lieu de résidence.

1 Camazzi Weber, S./Golay, S. (2005): Interne Migration in der Schweiz (La migration interne en Suisse, seulement en allemand), Office fédéral de la statistique (OFS), Neuchâtel 2005.

2 Credit Suisse Economic Research: Le revenu disponible en Suisse: Tout déduit, que reste-t-il aux ménages? Zurich, 2006.

2 Concept et méthodologie

Le montant dont un ménage dispose librement pour sa consommation, après déduction des prélèvements obligatoires et des frais fixes, dépend des caractéristiques dudit ménage et de celles de la commune de domicile. En effet, les revenus de transfert, les prélèvements obligatoires, le coût du logement et les frais accessoires varient selon la taille du ménage, les conditions de logement, le revenu du travail et la fortune. La notion de revenu disponible et des indicateurs agrégés appropriés permettent de maîtriser cette diversité et de se prononcer sur l'attrait financier des collectivités territoriales.

2.1 Facteurs de revenu et de dépenses

Combien reste-t-il à la fin du mois pour consommer?

L'attrait financier d'un lieu de résidence repose sur toute une série de facteurs de revenu et de dépenses variant selon la région. Outre les prélèvements obligatoires réglés à l'échelon de la Confédération, des cantons et des communes, il existe de nombreuses catégories de dépenses (figure 1). Les dépenses volontaires des ménages peuvent être différenciées par leur nécessité et par la durée de l'engagement financier sous-jacent. Par exemple, l'achat ou la location d'un logement est en soi volontaire, mais nécessaire pour vivre. De plus, une telle décision constitue un engagement à long terme car elle ne peut être annulée qu'au prix de frais de transaction considérables. Nous pouvons donc considérer que le coût du logement et les dépenses qui y sont liées font partie des frais fixes d'un ménage. D'autres dépenses importantes, notamment celles pour la voiture ou l'abonnement aux transports publics, représentent certes aussi des engagements à long terme, mais elles ne peuvent pas être considérées comme relevant strictement d'une nécessité existentielle. Pour déterminer le revenu librement disponible, nous avons considéré comme frais fixes (en bleu sur la figure 1) les dépenses obligatoires d'un ménage et celles à long terme qui sont nécessaires à son existence. Par contre, nous avons laissé de côté les dépenses relevant de décisions de consommation à court terme, car elles ne sont pas liées au choix du lieu de résidence et ne présentent aucun caractère obligatoire.

Figure 1

Dépenses des ménages

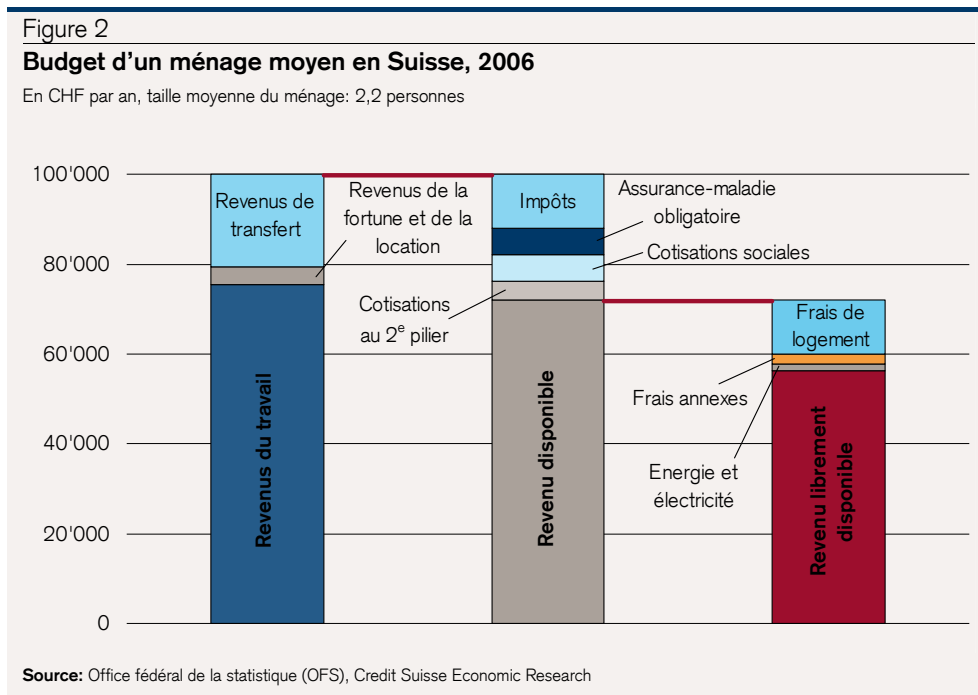
Selon le type de décision de consommation et la durée de l'engagement, exemples

Prélèvements obligatoires	Dépenses volontaires	
	Garantie du minimum vital	Libre décision de consommer
- Impôts sur le revenu - Impôts sur la fortune - Cotisations sociales - Assurance-maladie obligatoire	Engagements à court terme - Dépenses pour la nourriture - Dépenses pour l'habillement	- Dépenses de consom. diverses - Dépenses en loisirs
	Engagements à long terme - Frais de logement - Dépenses liées aux conditions de logement (frais accessoires, taxes)	- Mobilité (voiture, abonnements aux transports publics) - Assurances

Source: Credit Suisse Economic Research

Un ménage suisse peut, en moyenne, disposer librement de 56 400 CHF par an

Le budget d'un ménage comporte différentes sources de revenus et divers postes de dépenses (figure 2). La majeure partie (75,5%) du revenu brut d'un ménage suisse moyen est tirée d'une activité lucrative. S'y ajoutent les revenus de la fortune et de la location (4% du revenu brut), ainsi que les revenus de transfert et les prestations des assurances sociales et des caisses de pension (20,5%). Celles-ci ont sensiblement augmenté ces dernières années en raison de la part grandissante de bénéficiaires de rentes et de prestations sociales dans l'ensemble des ménages.



Le niveau élevé des primes d'assurance-maladie augmente le coût de la vie

Côté dépenses, 28% du revenu brut sont absorbés par les prélèvements obligatoires, dont 12%, soit près de la moitié, pour les impôts sur le revenu et la fortune. Les cotisations aux assurances sociales et la prévoyance professionnelle (2^e pilier) ainsi que les primes de l'assurance-maladie obligatoire amputent le revenu brut de 16% supplémentaires. La hausse constante de ces dernières fait qu'elles pèsent de plus en plus lourd dans le budget des ménages. Le *revenu disponible* est le montant dont dispose un ménage après déduction des prélèvements obligatoires. Il s'élève à 72 000 CHF en 2006. Les frais fixes représentent 15,5% du revenu brut et se répartissent comme suit: frais de logement (12%), frais accessoires (2%) ainsi que frais d'électricité et frais d'énergie (1,5%). Après déduction des frais fixes, il en résulte un *revenu librement disponible* de 56 400 CHF (56,4% du revenu brut) que les ménages peuvent affecter aux autres dépenses de consommation et à l'épargne.

2.2 Cas de figure, niveaux de réglementation et structures régionales du marché

Des milliers de cas de figure différents

Les valeurs relatives aux revenus et aux dépenses d'un ménage peuvent beaucoup varier selon le revenu du travail, la fortune, le type de ménage et les conditions de logement. La *figure 3* présente les caractéristiques des ménages ayant été prises en compte. Combinées entre elles, celles-ci ont abouti à 59 388 cas de figure différents. Pour tenir compte des différences individuelles entre ménages, nous avons calculé pour tous ces cas de figure le revenu librement disponible dans les diverses unités territoriales.

Figure 3
Cas de figure pour l'analyse du revenu disponible

Caractéristique	Nombre de de types	Traits distinctifs
Type de ménage	4	Célibataire Marié sans enfants Marié avec 2 enfants Couple retraité
Type de logement	7	Appartement de location, niveau d'équipement moyen, 60 m ² Appartement de location, niveau d'équipement moyen, 100 m ² Appartement de location, niveau d'équipement moyen, 150 m ² Propriété par étage niveau d'équipement moyen Propriété par étage niveau d'équipement élevé Maison individuelle niveau d'équipement moyen Maison individuelle niveau d'équipement élevé
Revenu du travail	101	De 0 à 500 000 CHF
Fortune	21	De 0 à 5 000 000 CHF

Source: Credit Suisse Economic Research

Disparités régionales dans les composants du revenu et des dépenses des ménages de Suisse

En raison du fédéralisme financier de la Suisse ou des différences structurelles locales du marché, une bonne partie des prix liés aux dépenses des ménages présentent de fortes disparités régionales et sont donc à l'origine des variations régionales du revenu disponible. Cette situation, qui explique la concurrence économique entre lieux de résidence, est au cœur de la présente étude. La figure 4 montre les différents facteurs de revenu et de dépenses ainsi que le niveau de réglementation ou l'étendue de la structure du marché. Les références exactes aux sources de données figurent en annexe.

Figure 4
Catégories de revenus et de dépenses variant selon la région
 Selon le niveau de réglementation ou l'étendue régionale de la structure du marché

	Confédération	Cantons	Communes	Autres
Revenus de transfert (AF, RP)		X		
Impôt sur le revenu	X	X	X	
Valeur locative pour les propriétaires de leur logement		X	X	
Impôt sur la fortune		X	X	
Cotisations au 2 ^e pilier	X			
Cotisations aux assurances sociales (AVS, AI, APG, AC, ANP)	X			
Primes de l'assurance-maladie obligatoire				Zones de primes
Frais de logement			X	
Frais accessoires/taxes			X	
Energie/électricité			X	

Légende: AF: allocations familiales, RP: réductions de primes, AVS: assurance-vieillesse et survivants, AI: assurance-invalidité, APG: régime des allocations pour perte de gain, AC: assurance-chômage, ANP: Assurance-accidents non professionnels

Source: Credit Suisse Economic Research

2.3 Calcul du revenu librement disponible

Pour calculer le revenu librement disponible d'un ménage, il faut d'abord en déterminer le revenu brut, lequel résulte de l'addition des revenus du travail et des rentes, du rendement de la fortune et des revenus de transfert issus des systèmes de redistribution publics (figure 5). En déduisant ensuite les prélèvements légaux obligatoires, on obtient le revenu disponible. Si les

Figure 5
Calcul du revenu librement disponible
 Selon le type de logement et la source de revenu principale

Locataires actifs	Propriétaires actifs	Retraité
Revenu brut du travail	Revenu brut du travail	Rentes (AVS, prévoyance professionnelle)
+ Revenus de transfert (RP, AF)	+ Revenus de transfert (RP, AF)	+ Revenus de transfert (RP, AF)
+ Revenu de la fortune (intérêts, dividendes)	+ Revenu de la fortune (intérêts, dividendes)	+ Revenu de la fortune (intérêts, dividendes)
= Revenu brut	= Revenu brut	= Revenu brut
- Impôt sur le revenu (base: revenu brut)	- Impôt sur le revenu (base: revenu brut Valeur locative, intérêts hypothécaires)	- Impôt sur le revenu (base selon type de logement)
- Impôt sur la fortune	- Impôt sur la fortune	- Impôt sur la fortune
- Cotisations au 2 ^e pilier	- Cotisations au 2 ^e pilier	
- Cotisations sociales (AVS, AI, AC, APG, etc.)	- Cotisations sociales (AVS, AI, AC, APG, etc.)	
- Primes de l'assurance-maladie obligatoire	- Primes de l'assurance-maladie obligatoire	- Primes de l'assurance-maladie obligatoire
= Revenu disponible	= Revenu disponible	= Revenu disponible
- Loyer net	- Coût du logement en propriété (intérêts hypothécaires, amortissement 2 ^e hypothèque, entretien)	- Frais de logement (selon type de logement)
- Frais accessoires, coûts de l'eau, des eaux usées et de l'élimination des ordures	- Frais accessoires, coûts de l'eau, des eaux usées et de l'élimination des ordures	- Frais accessoires, coûts de l'eau, des eaux usées et de l'élimination des ordures
- Coûts de l'énergie et de l'électricité	- Coûts de l'énergie et de l'électricité	- Coûts de l'énergie et de l'électricité
= Revenu librement disponible	= Revenu librement disponible	= Revenu librement disponible

Source: Credit Suisse Economic Research

ménages peuvent disposer librement de ce montant, les frais fixes liés au logement ne sont toutefois pas encore comptés.

Les différences de coût régionales qui jouent un rôle dans la concurrence entre lieux de résidence ne se limitent pas aux prélèvements obligatoires, mais incluent aussi les dépenses de consommation nécessaires à assurer le minimum vital. Pour calculer le revenu librement disponible à court terme, il faut donc encore soustraire le coût du logement (location ou propriété) ainsi que les frais accessoires, d'eau, des eaux usées, des ordures, d'électricité et d'énergie. Le revenu librement disponible correspond ainsi au montant que les ménages peuvent vraiment affecter à la consommation ou à l'épargne.

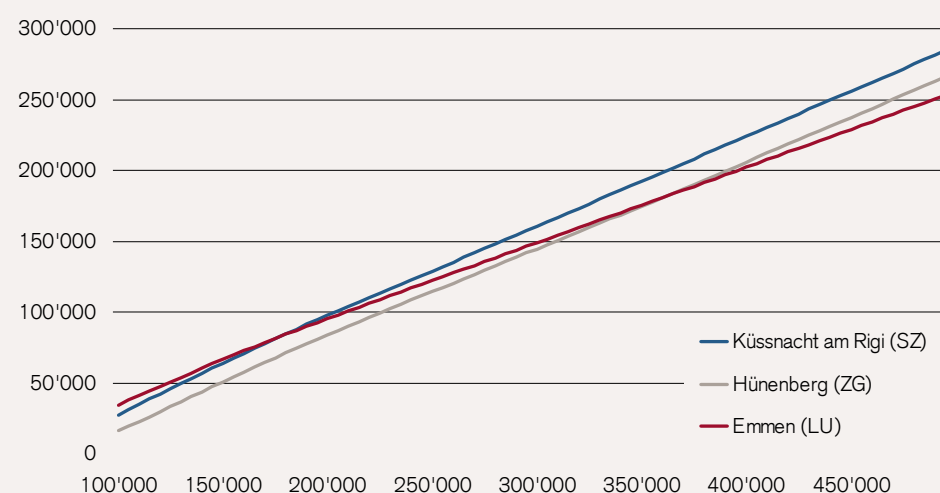
Evaluation différenciée selon le type de logement et la source de revenu

Certains facteurs d'influence importants demandent une évaluation différenciée selon le type de logement et la source de revenu principale. Ainsi, les propriétaires disposent de possibilités d'optimisation fiscale supplémentaires du fait qu'ils peuvent déduire les intérêts hypothécaires de leur revenu imposable, tout en devant certes y ajouter une valeur locative. Par ailleurs, l'acquisition d'un bien immobilier entraîne non seulement des frais d'entretien, des intérêts hypothécaires et des frais d'amortissement, mais aussi une diminution de la fortune productive de revenus. Pour les retraités, lesquels touchent principalement un revenu sous forme de rentes en lieu et place d'un salaire, les prélèvements obligatoires sont nettement moins élevés puisque cette catégorie de personnes ne doit plus cotiser aux assurances sociales.

Figure 6

Revenu librement disponible à Küssnacht am Rigi (SZ), 2008

En comparaison avec les communes voisines. Famille avec 2 enfants, villa de catégorie moyenne, fortune 300'000 CHF



Source: Credit Suisse Economic Research

Sur la base de ce modèle, nous avons calculé le revenu librement disponible pour tous les cas de figure considérés dans les quelque 2 700 communes que compte la Suisse. Outre l'examen des cas particuliers, l'évolution du revenu librement disponible par rapport au revenu du travail fournit des renseignements utiles. La figure 6 présente l'évolution du revenu librement disponible dans la commune de Küssnacht am Rigi en comparaison avec les valeurs de quelques communes de même type. En raison de la progression de l'impôt, la courbe du revenu librement disponible s'aplatit au fur et à mesure que le revenu du travail augmente. Le classement de l'attrait financier de ces communes se modifie aux points d'intersection des courbes. Jusqu'à un revenu du travail de 180 000 CHF, la commune d'Emmen est la plus attractive pour le type de ménage choisi. En raison d'une charge fiscale plus lourde, cette commune est rattrapée à partir de ce point par celle de Küssnacht am Rigi, et est moins intéressante que celle de Hünenberg dès que le revenu atteint 400 000 CHF environ.

Principaux changements apportés au modèle de calcul depuis l'étude de 2006

De nouvelles sources de données permettent d'affiner notre modèle de calcul du revenu librement disponible. Les principaux changements concernent les indicateurs partiels suivants:

- **Loyers:** la source de données relatives aux loyers à l'échelon de la commune est désormais Wüest & Partner.
- **Valeur locative:** le calcul de la valeur locative du logement habité par son propriétaire repose sur les directives cantonales (sondage propre) ainsi que sur les loyers du marché calculés par Wüest & Partner.
- **Frais pour l'eau, les eaux usées et les ordures** (variant par région): recours aux chiffres du préposé à la surveillance des prix pour les quelque 170 communes les plus grandes et utilisation de valeurs médianes pour les autres communes.
- **Réductions de primes:** les sources de données sont les chiffres des réductions de primes en fonction du revenu de l'Office fédéral de la santé publique et l'Institut d'études politiques Interface.

En raison de la comparabilité légèrement diminuée des deux périodes de calculs, nous nous sommes limités à une comparaison du classement des résultats cantonaux entre 2006 et 2008.

2.4 Indicateurs du revenu disponible

Etant donné que la multitude de cas particuliers brouille la vue d'ensemble sur les différences en matière de revenu librement disponible, nous avons établi des indicateurs permettant de tirer des conclusions générales sur l'attrait financier des différentes collectivités territoriales en tant que lieu de résidence. Deux constats fondamentaux peuvent être dressés à la lumière de l'évolution de la courbe du revenu librement disponible présentée à la [figure 6](#):

- *Indicateur RDI (Regional Disposable Income):* L'espace situé en dessous de la courbe indique, en tant que mesure agrégée, le montant que les ménages habitant dans une collectivité territoriale donnée peuvent librement affecter à leur consommation. Comme marge de fluctuation du revenu du travail, nous avons pris l'intervalle central de 80% de la répartition des revenus en Suisse. Ce qui signifie qu'une grande partie des ménages est intégrée dans l'examen d'une localisation et que le résultat est valable pour une classe moyenne majoritaire.
- *Revenu marginal:* L'inclinaison de la courbe sur le même intervalle de la répartition des revenus montre quelle est la part d'un franc de salaire supplémentaire qui peut être affectée à la consommation. Dans le cas hypothétique où aucun impôt et aucune taxe ne seraient dus, le revenu marginal équivaldrait à 100%.

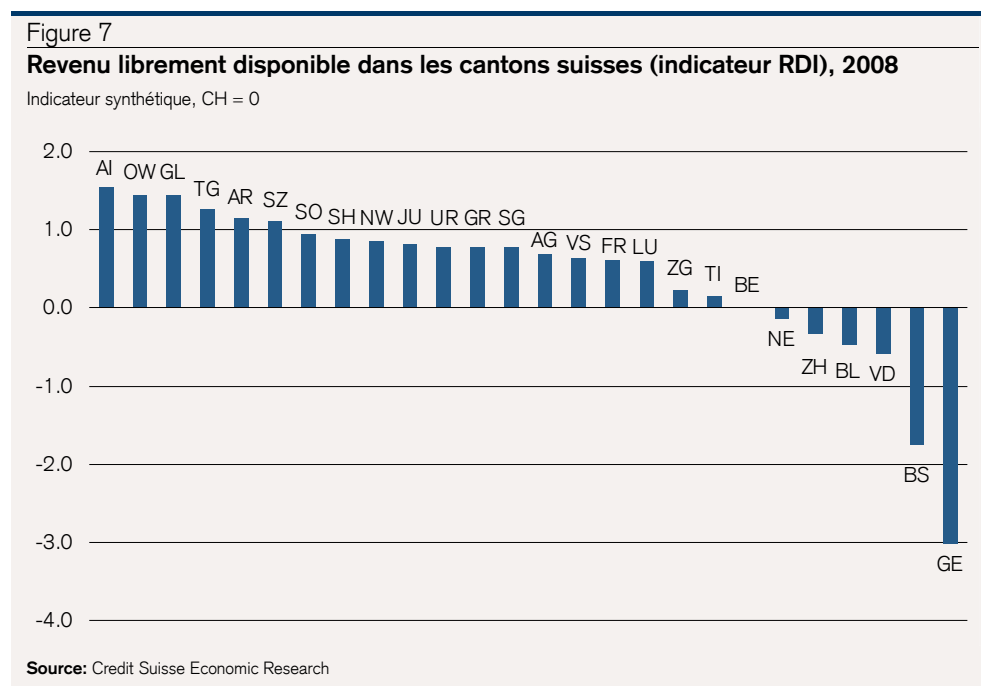
Le calcul des revenus disponibles pour les cas de figure décrits plus haut a été effectué au niveau des communes. Pour l'agrégation régionale des valeurs communales en unités territoriales plus grandes, nous avons utilisé les chiffres de la population comme facteur de pondération. Les valeurs des différentes combinaisons de types de logement et de ménage ont été pondérées selon la part que ces groupes occupent dans le total des ménages recensés en Suisse.

3 Résultats

A la différence des comparaisons classiques portant sur l'attrait résidentiel, l'analyse des disparités régionales affectant le revenu disponible prend en compte de nouveaux aspects. La simple comparaison des charges fiscales néglige le fait que dans les régions fiscalement avantageuses, les prix élevés de l'immobilier, notamment, effacent en grande partie les économies d'impôts. De plus, les disparités régionales dans les autres catégories de dépenses (primes d'assurance-maladie, etc.) ont un impact plus important que généralement supposé. La présente étude prend en compte la quasi-totalité des avantages et des inconvénients financiers des différentes régions de résidence.

3.1 Le revenu disponible dans les cantons suisses

L'indicateur RDI varie dans les cantons entre un maximum de 1,5 et un minimum de -3,0. Il s'agit d'un indicateur synthétique dans lequel la valeur moyenne pour la Suisse est égale à zéro. Les valeurs positives et négatives indiquent des revenus librement disponibles respectivement supérieurs et inférieurs à la moyenne suisse.



En offrant de multiples avantages, Appenzell conforte sa première place

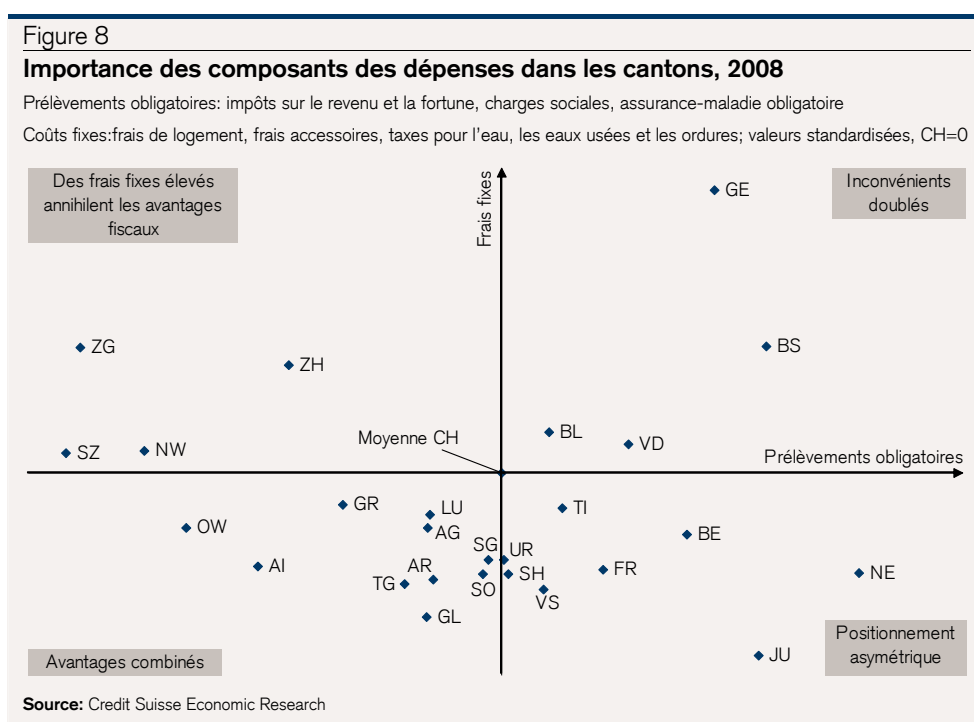
La figure 7 présente les valeurs de l'indicateur RDI dans les cantons suisses. Comme en 2006, le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures caracole en tête. Les ménages y profitent d'une faible charge fiscale associée à des coûts du logement bas et à des primes d'assurance-maladie peu élevée. Les cantons d'Obwald et de Glaris occupent également une position avantageuse. Les cantons de Thurgovie, d'Appenzell Rhodes-Extérieures et de Schwyz obtiennent également une note RDI supérieure à 1. Après le peloton de tête, suit un vaste groupe de onze cantons, qui se sont positionnés au-dessus de la moyenne helvétique avec des forces et des faiblesses différentes. Pour les ménages de la classe moyenne, les cantons de Zoug, du Tessin, de Berne et de Neuchâtel présentent un attrait financier moyen en tant que lieux de résidence.

Du point de vue financier, les centres ne sont pas attirants

Les cantons urbains que sont Bâle-Ville et Genève se situent nettement en dessous de la moyenne de la Suisse. Les cantons centres de Berne, Zurich et Vaud sont un peu plus proches de cette moyenne qu'eux grâce à l'importance de leurs agglomérations et de leurs régions rurales, mais ils sont clairement à la traîne du gros des cantons. Dans les centres, les coûts généralement élevés du logement pèsent lourdement sur le budget des ménages qui y résident.

Les avantages fiscaux ne sont pas tout

Avec son résultat moyen, le canton de Zoug est un bon exemple du fait que, à eux seuls, les avantages fiscaux ne sont pas garants d'un attrait financier élevé en tant que lieu de résidence. En présentant les éléments sous-jacents des valeurs cantonales du RDI, la figure 8 illustre cette situation. La somme standardisée des prélèvements obligatoires, qui obèrent les ménages de la classe moyenne dans leur canton de domicile, est portée sur l'axe horizontal. L'axe vertical représente la somme des frais fixes inhérents au lieu de résidence. S'agissant des prélèvements obligatoires, les cantons les plus attractifs sont Zoug, Schwyz, Nidwald et Obwald. Toutefois, des frais de logement élevés relativisent cet avantage de sorte que la valeur de leur RDI est en fin de compte moyenne. Les cantons de Schwyz et de Nidwald ont certes aussi connu une légère dégradation de leurs avantages fiscaux, mais ils continuent d'être au total plus attirants que Zoug. La forte demande de logements a entraîné dans les cantons à faible fiscalité des hausses de prix qui ont un impact très négatif sur le revenu disponible en raison de frais de logement supérieurs à la moyenne. Cependant, ces cantons restent attractifs pour les nouveaux habitants fortunés car plus le revenu augmente, plus les prélèvements obligatoires prennent de l'importance.



Avantages combinés dans les cantons ruraux et alpins...

Au cours des années écoulées, des mesures fiscales ont permis à quelques cantons ruraux de compléter des frais fixes généralement bas par des charges fiscales modérées. Ces cantons, qui apparaissent dans le quadrant inférieur gauche de la figure 8, ont tous, en tant que lieux de résidence, un attrait financier supérieur à la moyenne. Ils constituent ainsi une alternative aux centres et agglomérations qui tendent à avoir des frais fixes élevés et un espace habitable restreint.

...mais aussi dans quelques cantons dotés d'une agglomération

Lucerne, Aarau, St-Gall et Soleure font partie des quelques cantons dotés d'une agglomération qui offrent une combinaison d'avantages financiers. En raison de leur proximité des centres, ces régions sont actuellement très attractives, du point de vue financier, pour ceux qui cherchent à s'en éloigner. Cependant, nous estimons qu'à moyen terme ces différences d'attractivité s'estomperont sous la poussée des forces du marché immobilier.

Occasions manquées à cause de prélèvements élevés

Malgré des frais fixes bas, les cantons du Jura et de Neuchâtel n'arrivent pas à se démarquer du gros des cantons s'agissant de l'indicateur RDI. Pointant au 10^e rang, le canton du Jura se place lui dans la moyenne en ce qui concerne son attractivité financière en tant que lieu de résidence. On pouvait pourtant s'attendre à mieux car le coût du logement y est de loin le plus bas de Suisse. La divergence de résultat de ces deux cantons provient d'une fiscalité lourde qui les rend peu attractifs pour la classe moyenne lorsque l'on considère la totalité des coûts. Outre

un impôt sur le revenu élevé, les primes d'assurance-maladie obligatoire pour une famille de quatre personnes y sont de 50% plus importantes que dans les cantons de Nidwald et d'Appenzell Rhodes-Intérieures.

Une double charge qui pèse sur le revenu librement disponible

Dans les cantons de Genève, de Vaud et des deux Bâle, les ménages souffrent tant de frais fixes supérieurs à la moyenne que de prélèvements obligatoires élevés. En ce qui concerne les frais de logement et les primes d'assurance-maladie, Genève a le pompon et la charge fiscale le place aussi parmi les localisations les plus chères. Bâle-Ville se situe au deuxième rang, néanmoins comme les coûts de l'eau, des eaux usées et des ordures y sont modérés et que les prix de l'électricité sont bas, la somme des frais fixes est inférieure à celle de Genève. Bâle-Campagne et Vaud sont dans la moyenne par rapport à la fiscalité du revenu, mais en raison d'impôts sur la fortune, de frais de logement et de primes d'assurances-maladie élevés, ils font finalement partie des cantons financièrement peu intéressants.

Exemple hypothétique 1: Monsieur Monod, domicilié à Genève

Monsieur Monod a terminé ses études à l'Université de Fribourg il y a un an et est entré récemment dans la vie active. Célibataire demeurant à Genève, il habite un appartement d'une surface habitable de 60 m². De son activité lucrative, Monsieur Monod tire un revenu de 75 000 CHF; il possède en outre une fortune de 50 000 CHF obtenue par héritage. Après déduction de tous les prélèvements obligatoires, son revenu disponible s'établit à 49 500 CHF. Compte tenu du coût du logement, des frais accessoires et des frais d'électricité, Monsieur Monod dispose librement de 29 200 CHF pour ses dépenses de consommation. A Fribourg, où il a fait ses études, il disposerait dans les mêmes conditions de 36 800 CHF, soit 26% de plus.

La tendance est aux allègements fiscaux

En comparant le classement de l'indicateur RDI de 2008 avec celui de 2006, on constate pas mal de changements (figure 9). Hormis les mesures fiscales prises par quelques communes et cantons, c'est l'évolution des prix de l'immobilier et des loyers qui a provoqué les changements les plus importants en termes d'attrait financier dans le classement des cantons de résidence. De surcroît, les nouvelles sources de données ont permis de brosser un tableau plus précis de la situation. Avec Appenzell Rhodes-Intérieures comme locomotive ainsi que Genève et Bâle-Ville en tant que lanterne rouge, les deux extrémités du classement n'ont pas bougé. Mais l'équipe de pointe des cinq cantons a été profondément bouleversée. Tandis que Glaris et Appenzell Rhodes-Extérieures ont gagné chacun une place, Obwald et la Thurgovie se sont bien améliorés grâce à des mesures fiscales. En faisant un bond de 9 places, le canton de Soleure est parvenu à rejoindre le peloton de tête. Les cantons de Schaffhouse et du Jura ont grimpé de cinq rangs chacun et font désormais partie des dix cantons de résidence qui sont le plus attractifs du point de vue financier. Contrairement aux cas d'Obwald et de la Thurgovie, ces améliorations ne proviennent pas uniquement d'allègements fiscaux, mais aussi d'une croissance des frais de logement moindre que la moyenne de la Suisse. Dans la partie inférieure du milieu de terrain, Fribourg et Lucerne ont aussi réalisé de petits gains.

Figure 9

Revenu librement disponible (indicateur RDI): variations 2006–2008

Classement des 26 cantons, les différences positives signalent une progression, les négatives, une régression

	AI	OW	GL	TG	AR	SZ	SO	SH	NW	JU	UR	GR	SG	AG	VS	FR	LU	ZG	TI	BE	NE	ZH	BL	VD	BS	GE
Indicateur RDI, rang 2008	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
Indicateur RDI, rang 2006	1	7	4	8	6	2	16	13	3	15	10	11	14	12	9	18	19	5	17	21	22	20	24	23	25	26
Différence	0	5	1	4	1	-4	9	5	-6	5	-1	-1	1	-2	-6	2	2	-13	-2	1	1	-2	1	-1	0	0

Source: Credit Suisse Economic Research

La hausse des frais de logement pénalise les ménages

C'est essentiellement à cause de la hausse disproportionnée des loyers et des prix de l'immobilier que les cantons de Schwyz, de Nidwald et de Zoug ont perdu de leur attrait pour la classe moyenne. De surcroît, l'avance fiscale que ces trois cantons possédaient sur leurs concurrents s'est amoindrie à la suite des allègements d'impôts consentis par nombre de ces derniers. Malgré de tels allègements, les cantons à dominante touristique des Grisons – où ils sont particulièrement importants – et du Valais ont régressé au classement. Dans ces cantons,

la construction de résidences secondaires dans les communes vouées au tourisme a conduit à une hausse des loyers et des prix de l'immobilier.

Les cantons centres continuent de perdre de leur attractivité financière en tant que lieux de résidence

Alors que, en termes d'attractivité financière, les cantons-villes de Bâle-Ville et de Genève sont restés en queue de liste, les cantons centres de Zurich et de Vaud ont perdu des points. En raison d'une augmentation des frais fixes, Zurich a été dépassé par Berne et Neuchâtel. Le canton de Vaud cède sa 23^e place à Bâle-Campagne, qui a bénéficié d'un allègement de sa fiscalité.

Exemple hypothétique 2: Famille Appenzeller, domiciliée à Herisau (AR)

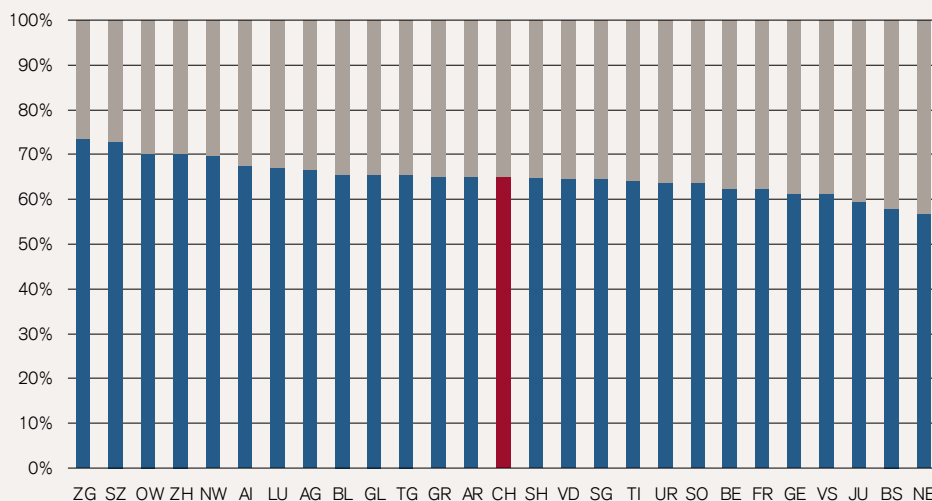
La famille Appenzeller habite à Herisau (AR) dans une maison individuelle dotée d'un équipement de type moyen (financement par crédit 80%). Monsieur et Madame Appenzeller ont deux enfants. Ils disposent d'un capital-épargne de 300 000 CHF et gagnent ensemble 150 000 CHF. Avec les allocations familiales et le revenu de la fortune, le ménage touche un revenu brut de quelque 158 700 CHF. Après déduction de tous les prélèvements obligatoires (impôts, cotisations aux institutions de prévoyance et aux assurances sociales, primes de l'assurance-maladie obligatoire), le revenu disponible est de 107 200 CHF. En comptant le coût du logement, les frais accessoires et les frais d'électricité, le revenu librement disponible tombe à 68 700 CHF. En ville de St-Gall, où les Appenzeller habitaient auparavant, il ne leur resterait que 57 300 CHF, soit 20% de moins.

Quelle est la part d'un franc de salaire supplémentaire de salaire supplémentaire disponible pour la consommation?

Le revenu marginal désigne la part d'un franc de revenu supplémentaire qui reste à la disposition d'un ménage pour sa consommation. Cette valeur indique à quel rythme le revenu disponible augmente avec les hausses du revenu du travail. En supposant qu'un salaire tendanciellement plus élevé puisse être obtenu par des efforts supplémentaires, l'indicateur renseigne sur les incitations financières propres à générer un revenu supérieur. Plus la part imposable d'un supplément de salaire sera élevée, moins un salarié se sentira financièrement incité à s'investir davantage dans son travail, puisque l'avantage financier qu'il en retirera lui échappera toujours plus.

Figure 10
Revenu marginal dans les cantons suisses, 2008

Part librement disponible de chaque franc de salaire supplémentaire



Source: Credit Suisse Economic Research

Le revenu marginal est uniquement tributaire de la charge fiscale du lieu de domicile et, contrairement au coût du logement ou aux primes d'assurance-maladie, il n'est pas soumis aux forces du marché. Cette valeur peut donc être influencée par la politique. Une région s'inscrivant dans la concurrence entre localisations peut donc aménager son système fiscal de manière à offrir un environnement favorable aux nouveaux habitants potentiels qu'elle

Plus haut revenu marginal dans le canton de Zoug

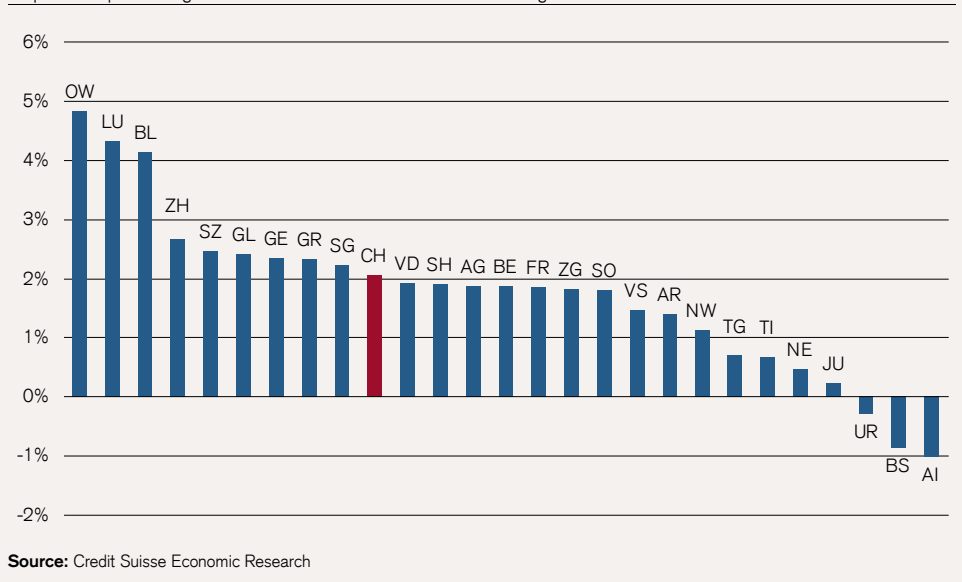
recherche. Avec les incitations fiscales, il est en effet probable que les personnes dont le revenu du travail tend à augmenter s'établiront dans les régions à revenu marginal élevé.

La figure 10 présente les revenus marginaux dans les cantons suisses. Les cantons sont un sujet d'observation particulièrement bon car, à côté de la Confédération, ce sont eux qui exercent la plus grande influence sur le niveau et la progression des impôts. Dans les cantons de Zoug, de Schwyz, d'Obwald et de Zurich, premiers du classement, plus de 70% de chaque franc de revenu supplémentaire peuvent être affectés à la consommation. Les cantons se situant dans la moyenne affichent des valeurs entre 60% et 70%. Les cantons de Neuchâtel, de Bâle-Ville et du Jura sont nettement en dessous de la moyenne suisse de 65%. Les systèmes fiscaux de ces cantons se caractérisent par des taux d'imposition élevés et une forte progressivité, de sorte que le revenu disponible en cas d'augmentation du revenu du travail s'accroît moins qu'en moyenne suisse. Alors que les habitants du canton de Zoug peuvent empocher 73 centimes net sur chaque franc supplémentaire gagné, les Neuchâtelois, eux, doivent se contenter de 57 centimes.

Figure 11

Variations du revenu marginal, 2006 – 2008

En points de pourcentage. Les valeurs de 2006 se fondent sur la charge fiscale de 2005.



Les réductions d'impôts augmentent la part de chaque franc supplémentaire de salaire

Ces dernières années, de nombreux cantons ont pu alléger la charge fiscale des ménages, grâce à une phase de haute conjoncture et aux recettes engrangées par les cantons provenant des ventes d'or de la Banque nationale suisse (BNS) qui en ont jeté les bases financières. En outre, la réforme de la péréquation et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) a éliminé les anciennes incitations inopportunes dans la fixation des impôts cantonaux. Dans ces conditions, de nombreuses communes ont également abaissé leur taux d'imposition, ce qui permet aux ménages de la classe moyenne de disposer d'un revenu plus élevé. A cet égard, les changements intervenus dans le revenu marginal sont saisissants car celui-ci ne dépend que de la fiscalité uniquement. Pour un franc de plus de revenu du travail, la classe moyenne de 23 cantons empoche plus qu'en 2006 (figure 11). A l'échelle de la Suisse, cette différence s'élève à plus de 2 centimes en moyenne. Avec 4 points de pourcentage, les cantons d'Obwald, de Lucerne et de Bâle-Campagne octroient les allègements les plus importants. Contrairement à la tendance nationale, les habitants des cantons d'Uri, de Bâle-Ville et d'Appenzell Rhodes-Intérieures ont subi un recul de leur revenu marginal. Fort de son attractivité en matière d'impôts, Appenzell Rhodes-Intérieures se démarque clairement de la moyenne helvétique, tandis que pour Uri et Bâle-Ville, ce recul signifie que leur attrait financier en tant que lieu de domicile continue de décroître.

Exemple hypothétique 3: Monsieur et Madame Rossi, domiciliés à Locarno (TI)

Monsieur et Madame Rossi sont mariés depuis peu et habitent à Locarno (TI) dans une maison individuelle dotée d'un niveau d'équipement supérieur (financement par crédit 80%). Ils travaillent tous les deux et gagnent ensemble 250 000 CHF par an. Ils sont à la tête d'une fortune de 600 000 CHF et réalisent ainsi un revenu brut de 256 500 CHF. Après déduction des prélèvements obligatoires, le revenu disponible est de 157 600 CHF. Compte tenu du coût du logement, des frais accessoires et des frais d'électricité, notre couple dispose d'un revenu librement disponible de 68 100 CHF. Dans la commune voisine de Gordola (TI), son revenu librement disponible s'élèverait à 77 700 CHF dans les mêmes conditions, soit 14% de plus.

3.2 Le revenu disponible dans les communes suisses

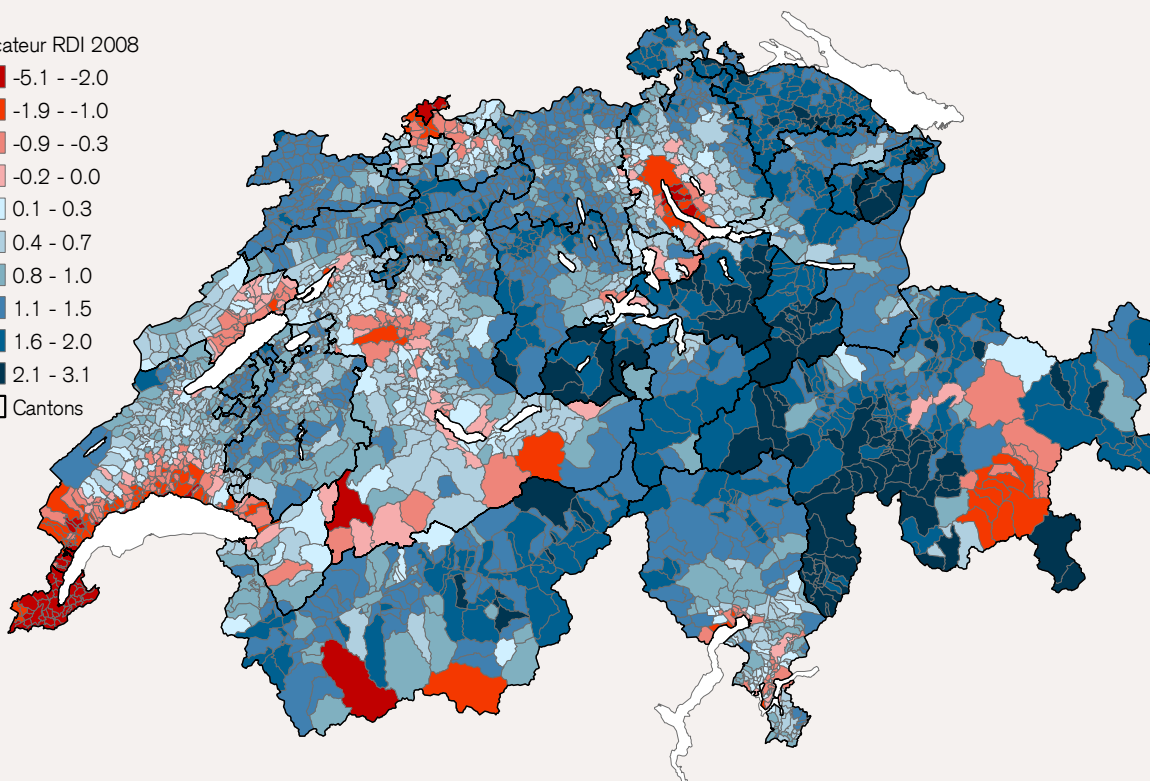
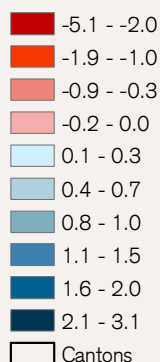
Echelon administratif inférieur de l'Etat de droit helvétique, les communes constituent un niveau d'analyse optimal pour le revenu disponible, car la plupart des composants de l'attrait financier d'un lieu de résidence sont influencés par des prix administrés au plan local ou représentent alors des biens offerts sur des marchés délimités localement. En raison des larges prérogatives dont elles jouissent dans le cadre du fédéralisme (financier) suisse, les communes représentent aussi la dernière instance, après la Confédération et les cantons, à prendre des décisions politiques de grande portée en rapport avec l'attrait financier d'un lieu de résidence.

Figure 12

Revenu librement disponible dans les cantons suisses (indicateur RDI), 2008

Indicateur synthétique, CH = 0

Indicateur RDI 2008



Source: Credit Suisse Economic Research, Geostat

Plus bas revenu disponible dans les grands centres

Les valeurs RDI pour les communes suisses sont présentées à la figure 12. En comparaison nationale, le revenu disponible est faible dans les grands centres de Zurich, Bâle, Berne, Lausanne et Genève. L'importance des frontières cantonales est démontrée de manière saisissante par les exemples de Berne et de Bâle. Pour les pendulaires qui souhaitent y habiter, les communes fribourgeoises ou soleuroises et argoviennes toutes proches occupent une

position avantageuse en termes d'attrait financier. Le niveau des prix de l'immobilier, des charges fiscales et des primes d'assurance-maladie étant le plus souvent élevé dans les grands centres, ceux-ci ne font généralement pas le poids à cet égard face aux communes plus petites situées dans la ceinture urbaine ou la périphérie. Une série de communes faisant partie d'agglomérations sont attractives pour les salariés qui travaillent en ville et souhaitent accroître leur revenu librement disponible en optimisant leur lieu de domicile tout en s'évitant des trajets trop longs. Ainsi, les avantages fiscaux et les bas coûts de logement de certaines communes situées par exemple en périphérie de Zurich et de Bâle exercent un fort pouvoir d'attraction sur les actifs travaillant en ville. Les mouvements migratoires et la hausse de la demande de logements qu'ils entraînent ont toutefois conduit dans ces communes à des hausses des prix de l'immobilier qui neutralisent en partie ces avantages fiscaux. Comme les disparités régionales dans la structure générale des revenus et des dépenses sont désormais mieux connues, les communes feraient toutefois bien de ne pas se contenter d'optimiser leur fiscalité, mais de prendre également en compte les autres facteurs liés à leur capacité d'attirer de nouveaux habitants.

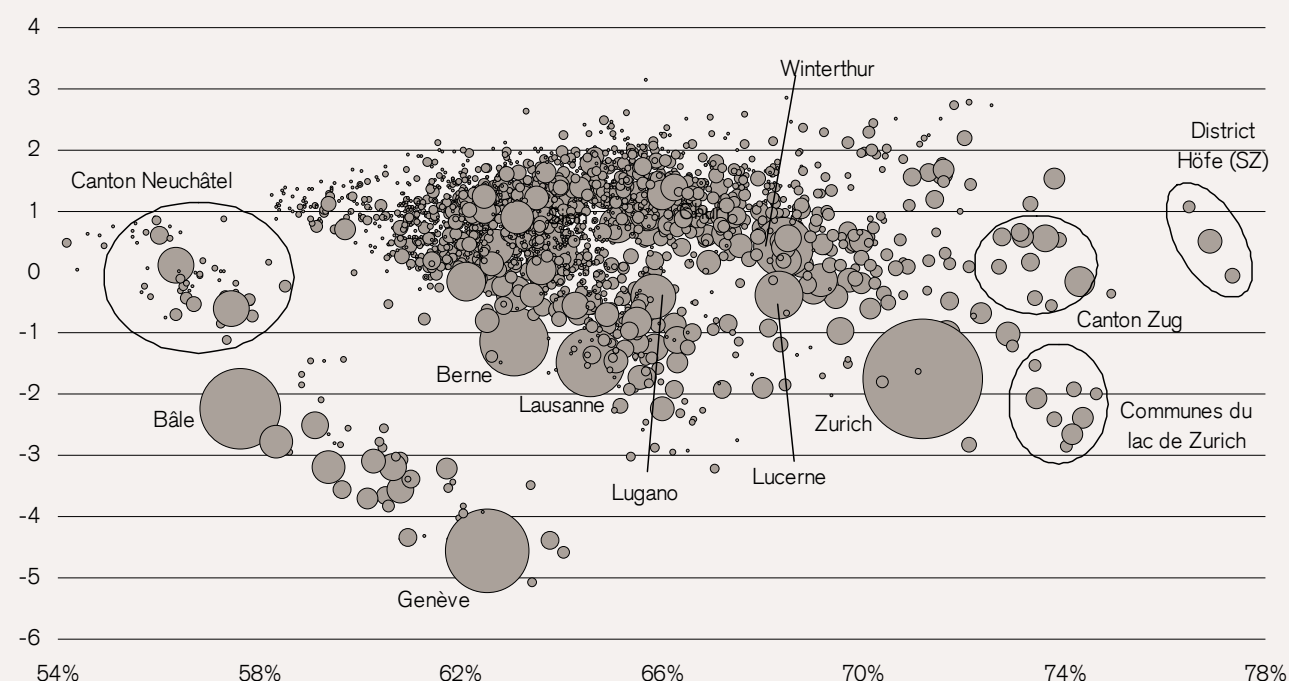
Possibilités restreintes d'optimisation en Suisse romande

D'après les analyses statistiques, la proportion de pendulaires prêts à supporter la durée de leurs déplacements quotidiens diminue avec la distance des trajets. Plus une commune assurant un revenu librement disponible élevé est proche d'un centre, plus elle sera choisie comme solution d'optimisation financière du lieu de résidence. Alors que les agglomérations zurichoises et, dans une moindre mesure, bâloises abritent quelques communes financièrement attractives, il faut s'éloigner davantage des centres de Berne et, en particulier, de Lausanne et Genève pour trouver une commune affichant une valeur RDI supérieure à la moyenne. Une ceinture urbaine de même ampleur incluant des communes de domicile financièrement attractives ne s'est pas encore formée autour des centres de Berne et Lausanne.

Figure 13

Indicateurs du revenu disponible dans les communes suisses, 2008

Axe vertical: indicateur RDI, indicateur synthétique, CH = 0; axe horizontal: revenu marginal en %; taille des cercles: population



Quelle: Credit Suisse Economic Research

Les résidences secondaires pèsent sur le revenu librement disponible dans les régions touristiques

Outre les centres, un petit nombre de communes de montagne se distingue par des valeurs RDI nettement inférieures à la moyenne. Il s'agit de destinations touristiques de renommée internationale comme la Haute Engadine, Davos, Grindelwald, Zermatt, Bagnes/Verbier et Gstaad-Saanen, où la demande de biens immobiliers est élevée dans le segment des

résidences secondaires. L'impact sur les prix affecte lourdement les budgets des ménages établis dans ces régions. Au final, il en résulte donc des valeurs inférieures à la moyenne en matière de revenu librement disponible alors que ces sites se situent également dans la moyenne pour les autres facteurs.

La [Figure 13](#) confronte l'indicateur RDI et le revenu marginal dans toutes les communes de Suisse. La taille des cercles symbolise le nombre d'habitants. La figure fait clairement ressortir les avantages des communes de petite taille par rapport aux villes. Parmi les grandes cités, seule Winterthour obtient des valeurs supérieures à la moyenne. La sixième ville de Suisse se distingue par des prix de l'immobilier abordables, une fiscalité comparativement avantageuse, des frais d'électricité inférieurs à la moyenne suisse ainsi que par des primes d'assurance-maladie moins élevées que celles pratiquées dans les autres villes.

Exemple hypothétique 4: Monsieur et Madame Zürcher, domiciliés à Richterswil (ZH)

Monsieur et Madame Zürcher sont retraités et vivent dans un appartement d'une surface habitable de 150 m² situé à Richterswil (ZH). Leur activité lucrative passée leur vaut des rentes et des prestations AVS totalisant 80 000 CHF. Avec le rendement de leur fortune de 500 000 CHF, leur revenu brut s'élève à 86 300 CHF. Après déduction des impôts sur le revenu et la fortune ainsi que des primes de l'assurance-maladie obligatoire, leur revenu disponible se monte à 73 200 CHF. Après avoir payé leurs frais de logement, leurs charges et leurs frais d'électricité, ils peuvent disposer librement d'un montant de 44 300 CHF. En quittant Richterswil pour prendre un logement similaire dans une commune voisine, ce couple obtiendrait un revenu librement disponible de 46 400 CHF à Freienbach (SZ) et de 47 600 CHF à Einsiedeln (SZ), soit une hausse respectivement de 5% et de 7%.

Potentiel de différenciation élevé au sein des cantons

Vu la forte incidence des facteurs de dépenses réglementés au niveau cantonal, les valeurs des communes d'un même canton sont proches les unes des autres. Il ne faut toutefois pas sous-estimer la marge de manœuvre des communes, comme le montre l'exemple de celles du lac de Zurich. En pratiquant les taux d'imposition les plus bas du canton, ces dernières se placent nettement mieux que la ville de Zurich en termes de revenu marginal. En raison des autres frais, notamment des prix élevés de l'immobilier, elles obtiennent toutefois des valeurs RDI correspondant globalement à celles de la ville. L'exemple du canton de Zoug fait aussi apparaître un effet de centre: les petites communes présentent une charge fiscale plus basse et donc des valeurs RDI nettement plus hautes que la ville de Zoug. Comme l'analyse cantonale l'avait déjà fait apparaître, les communes neuchâteloises présentent les revenus marginaux les plus bas de Suisse. C'est surtout grâce aux prix moins chers de l'immobilier qu'elles assurent un revenu librement disponible plus élevé qu'à Bâle et à Genève.

Factsheets RDI pour les communes de Suisse

La présentation de l'ensemble des résultats des quelque 2700 communes de Suisse dépasserait le cadre de cette étude, aussi avons-nous établi des Factsheets du revenu disponible pour toutes les communes de plus de 500 habitants. Ces Factsheets comparent leur attrait financier en tant que lieu de résidence avec celui des trente communes avoisinantes et offrent d'autres informations à leur sujet. Sur la page 19 est représentée la Factsheet pour la commune de Lausanne.

Pour les obtenir, prière de vous adresser à votre conseiller auprès du Credit Suisse.

LE REVENU DISPONIBLE DANS LES COMMUNES SUISSES

LAUSANNE (VD)						
Canton	VD	Population (2007)	119'180	Emploi (2000)	84'258	Source: Office fédéral de la statistique (OFS)
District	Lausanne	Dynamique démographique (1990-2007)	1.4%	Solde des pendulaires (2000)	31'828	

COMPARAISON AVEC DES COMMUNES VOISINES Les 30 communes les plus proches compte tenu de la distance à parcourir	Revenu librement disponible				Indicateurs		Charge fiscale	
	Cas de référence en CHF				Indicateur RDI CH = 0	Revenu marginal en pour cent	Indice 2008	Tendance 06-08
	Célibataire	Couple	Famille	Retraités				
Lausanne (VD)	34'200	48'900	41'700	38'900	-1.48	64.6%	109.00	↗
Prilly (VD)	33'800	56'500	46'900	38'000	-1.34	64.6%	106.93	↗
Chavannes-près-Renens (VD)	34'700	68'200	54'100	39'700	-0.77	64.0%	109.00	↗
Ecublens (VD)	34'900	47'200	40'900	39'700	-1.27	65.3%	102.59	↗
Saint-Sulpice (VD)	32'200	33'800	32'100	35'200	-2.32	66.4%	100.32	↗
Paudex (VD)	33'700	34'600	32'300	37'700	-2.11	66.5%	102.97	↗
Renens (VD)	35'500	68'700	53'900	41'000	-0.55	64.3%	108.44	↗
Pully (VD)	32'500	39'900	35'800	35'700	-2.24	66.0%	104.48	↗
Jouxens-Mézery (VD)	32'700	42'800	37'900	36'200	-1.92	65.5%	104.10	↘
Epalinges (VD)	34'100	64'700	51'000	38'500	-0.88	64.9%	104.10	↗
Le Mont-sur-Lausanne (VD)	34'000	62'300	49'600	38'300	-1.02	65.5%	102.21	↗
Crissier (VD)	34'700	64'700	51'300	39'400	-0.80	64.9%	104.10	↗
Belmont-sur-Lausanne (VD)	34'600	66'300	52'400	39'400	-0.82	64.6%	105.98	↗
Romanel-sur-Lausanne (VD)	35'200	71'300	55'400	40'300	-0.49	65.2%	102.59	↗
Lutry (VD)	32'300	48'800	41'400	35'400	-1.91	66.3%	101.46	↗
Echandens (VD)	34'400	52'500	44'100	39'000	-1.17	65.0%	102.59	↗
Préverenges (VD)	34'400	44'900	39'400	38'900	-1.57	65.9%	102.59	↗
Bussigny-près-Lausanne (VD)	35'700	68'200	54'000	41'200	-0.57	65.6%	102.97	↗
Denges (VD)	35'200	69'200	54'100	40'300	-0.62	65.3%	102.59	↗
Villars-Sainte-Croix (VD)	35'400	60'700	49'200	40'700	-0.75	65.3%	102.21	↗
Villette (VD)	34'000	63'000	50'800	38'400	-0.90	64.5%	104.48	↗
Cheseaux-sur-Lausanne (VD)	34'300	72'200	56'500	38'900	-0.67	64.2%	107.31	↗
Tolochenaz (VD)	34'000	57'500	46'900	38'400	-1.13	64.9%	103.53	↗
Cugy (VD)	35'200	64'800	52'700	40'400	-0.56	64.2%	104.10	↗
Lonay (VD)	34'700	66'700	52'500	39'300	-0.73	65.6%	100.32	↗
Morrens (VD)	35'800	68'400	54'100	41'500	-0.41	64.7%	103.72	↗
Mex (VD)	33'800	56'800	46'700	37'800	-1.12	66.2%	96.55	↗
Sullens (VD)	35'100	65'800	52'900	40'400	-0.61	64.2%	105.61	↗
Morges (VD)	33'800	51'200	43'200	38'100	-1.46	65.1%	105.04	↗
Cully (VD)	33'100	47'500	41'300	36'800	-1.54	64.5%	103.95	↗
Grandvaux (VD)	33'600	47'000	40'800	37'700	-1.46	65.0%	102.21	↗

Source: Credit Suisse Economic Research

Explications	Définitions
<p>Le revenu librement disponible désigne le montant dont dispose un ménage pour sa consommation compte tenu des revenus de transfert et après déduction de toutes les dépenses obligatoires (impôts sur le revenu et la fortune, cotisations aux assurances sociales, prévoyance professionnelle, primes d'assurance-maladie) et des frais fixes (coûts du logement, frais accessoires et frais d'électricité).</p> <p>Les ménages de référence sont définis comme suit:</p> <p>Célibataire: Personne active gagnant 75 000 CHF par an et disposant d'une fortune de 50 000 CHF. Habitant un appartement en location de 60 m².</p> <p>Couple: Couple sans enfants gagnant 250 000 CHF par an et disposant d'une fortune de 600 000 CHF. Habitant une maison individuelle dotée d'un haut niveau d'équipement (crédit 80%).</p> <p>Famille: Couple marié avec deux enfants. Revenu du travail 150 000 CHF, fortune 300 000 CHF. Habitant une maison individuelle de catégorie moyenne (crédit 80%).</p> <p>Retraités: Couple à la retraite. Rentes totalisant 80 000 CHF, fortune 300 000 CHF. Habitant un appartement en location de 100 m².</p>	<p>L'indicateur RDI (Regional Disposable Income) exprime sous forme agrégée les revenus librement disponibles pour une grande variété de ménages. Sa valeur pour la Suisse est égale à zéro.</p> <p>Le revenu marginal représente la part d'un franc de salaire supplémentaire qu'un ménage peut affecter à sa consommation.</p> <p>L'indice de la charge fiscale est basé sur l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et prend en compte aussi bien le niveau des impôts que leur progression. Il s'agit d'un indicateur synthétique dont la valeur est égale à 100 pour la moyenne suisse. La tendance indique comment l'indice de la charge fiscale a évolué durant les années considérées.</p> <p>Précision: Seules les communes de plus de 500 habitants sont prises en compte. Le nombre de communes correspond à celui relevé lors du recensement des entreprises de l'an 2005 (2'758 communes).</p>

Annexe

Vue d'ensemble des facteurs de revenu et de dépenses pris en compte

Abréviations, délimitation régionale et sources des données

		Délimitation régionale			Année	Source
		CH	Cant.	Comm.		
Revenus de transfert						
Réductions de primes	RP		X		2007	Office féd. de la santé publique (OFSP), Etudes politiques Interface
Allocations familiales	AF		X		2008	Office féd. des ass. sociales (OFAS)
Prélèvements obligatoires						
Taux d'imposition sur le revenu					2008 ³	Tribut AG
Taux d'imposition sur la fortune					2008 ³	Tribut AG
Valeur locative pour les propriétaires de leur logement			X		2008	Credit Suisse Economic Research Administrations fiscales cantonales
Assurance-vieillesse et survivants	AVS	X			2008	Office féd. des ass. sociales (OFAS)
Assurance-invalidité	AI	X			2008	Office féd. des ass. sociales (OFAS)
Allocation pour perte de gain	APG	X			2008	Office féd. des ass. sociales (OFAS)
Assurance-chômage	AC	X			2008	Office féd. des ass. sociales (OFAS)
Assurance-accidents non prof.	ANP	X			2008	Office féd. des ass. sociales (OFAS)
Prévoyance professionnelle		X			2008	Office féd. des ass. sociales (OFAS)
Primes de l'assurance-maladie obligatoire					2008	Office féd. de la santé publique (OFSP)
Coûts fixes						
Prix des transactions dans l'immobilier					2008	Wuest & Partner
Loyers des logements					2008	Wuest & Partner
Prix de l'électricité					2008	Surveillant des prix
Taxes pour eau, eaux usées, ordures					2008	Surveillant des prix
Frais accessoires et d'énergie		X			2006	Office fédéral de la statistique (OFS)

Source: Credit Suisse Economic Research

Notes

Notes

